

## Adhésion à la fédération belge de minigolf (UBMG) ;

- 1) Vous pouvez rejoindre l'UBMG en tant que site.  
Cela vous permet d'obtenir une page standard sur notre site Web. Renouvellement tout les 3 ans  
3 ans, le cas échéant la reconnaissance WMF.  
Le coût est de 50 euros par an.
- 2) Il est également possible de faire reconnaître votre terrain comme officiellement approuvé par la  
World Minigolf Fédération (WMF).  
Un rapport d'inspection devrait être fourni avec, si le terrain est de type mos, une réglementation  
spéciale du terrain.  
Coût de 250 euros pour WMF et 50 euros de plus pour le rapport d'inspection et peut-être la prise en  
compte des règlements spéciaux du terrain.  
Cette reconnaissance est valable 3 ans. Extension est possible si le terrain reste affilié à l'UBMG.  
Voir point 1.
- 3) Les seuls joueurs souhaitent-ils jouer dans une ligue belge sur une base individuelle ?  
Cela est aussi possible. Vous inscrivez votre terrain et votre club sur la base d'un membre adhérent.  
Des frais supplémentaires de membre de la fédération sont demandés par membre en fonction du  
statut du joueur.  
Coût :  
50 euros pour le site  
100 euros en tant que membre adhérent (le club)  
5 euros pour les jeunes joueurs (jusqu'à 19 ans)  
5 euros pour les joueurs amateurs  
20 euros pour les autres joueurs.  
Si votre terrain a le certificat WMF, un de vos matchs (pas IMT) aura une place sur le calendrier  
national. Toutefois, cela ne doit pas coïncider avec une journée prise par d'autres matchs nationaux  
qui figurent sur le calendrier officiel des tournois. Si votre terrain dispose également de  
l'hébergement nécessaire, si vous le désirez, cela est possible pour l'organisation d'un match  
international contre les Pays-Bas.
- 4) Votre club veut-il jouer dans la ligue nationale belge ?  
C'est possible. Vous inscrivez votre terrain et votre club en tant que membre à part entière. Des frais  
supplémentaires de membre de la fédération sont demandés par joueur en fonction du statut du  
joueur.  
Coût :  
50 euros pour le site  
200 euros en tant que membre (Le club)  
5 euros pour les jeunes joueurs (jusqu'à 19 ans)  
5 euros pour les joueurs amateurs  
20 euros pour les autres joueurs.  
Mêmes droits que sous le point 3, mais vous pouvez mettre en place une compétition internationale  
(IMT) et vous participerez aux compétitions belges et un de vos matchs ouverts, vous aurez  
préséance sur les membres adhérents pour une place sur le calendrier national.  
Vous avez le droit de vote dans les réunions de la fédération.

En plus des frais d'inscription, les accords financiers suivants s'appliquent également.

L'entraînement pour les membres sur le terrain (Point 4), peut se faire à tout moment pendant les heures  
normales d'ouverture du site (sur présentation de votre carte de licence). La semaine précédant le concours  
assurez-vous que le terrain est toujours accessible, éventuellement sur rendez-vous, entre 9 et 17 heures  
(à préciser à l'avance). Les frais de d'entraînement sont fixés à 3 euros par jour, et seront entièrement destinés  
au club organisateur.

Les frais d'inscription par match sont de 7 euros par personne quel que soit le statut.

- a) Dans le cas d'un concours organisé par la fédération, cela rentre entièrement dans les caisses de la  
fédération (par exemple interclub, mémorial, ...)

- b) S'il s'agit d'un tournoi organisé par le club, la recette ira entièrement pour le club (par exemple IMT, Grand Prix, ...)

S'il y a d'autres questions, vous pouvez toujours les poser par [info@minigolfsport.be](mailto:info@minigolfsport.be)